

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 18 NOVEMBRE 2014**

Date de convocation :
10/11/2014
Date d'affichage 12/11/2014

Nombre de conseillers : 11
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11

L'an deux mil quatorze le mardi 18 novembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Etaient présents: HERMAGNÉ Christophe, GÉGU Sylvie, MALIN Anne-Sophie, GUÉGAN Thierry, LUTELLIER Raphaëlle, ROCHER Jean-Luc, LIVENAIAS Pascal, BOISARD Véronique LERAUX Sandrine et HUCHEDÉ Irène.

Etait absent excusé : /

Etait absent non excusé:/

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur GUÉGAN Thierry est élu secrétaire.

PRÉSENTATION DU CABINET PLAINE ETUDE

Monsieur VEUGEOIS du Cabinet Plaine Etude intervient pour présenter le travail qu'il a déjà fait sur la commune. Il est intervenu pour les travaux d'assainissement et a réalisé une esquisse d'aménagement du Centre bourg et de la rue de l'étang qu'il présente à l'ensemble du Conseil Municipal. Il précise également que ce dossier doit débiter par la réalisation du Code de la Rue avec la DDT. Par ailleurs, notre commune étant traversée par la RD 142, l'étude devra nécessairement recevoir l'aval de la DDT au titre de la sécurité routière et du Conseil Général pour l'avis de conformité.

Une commission pour le Code la Rue est créée après son départ.

Les membres du Conseil Municipal qui souhaitent participer à cette commission sont : LERAUX Sandrine, GÉGU Sylvie, HERMAGNÉ Christophe, LIVENAIAS Pascal, GUÉGAN Thierry.

Il est également décidé de redemander aux personnes qui avaient été contactées préalablement à l'automne 2013 à savoir Jocelyne et Hélène FOUBERT et Stéphanie MONTEBAULT.

Pour élargir encore cette commission à des personnes au profil différent (*âge, bourg & campagne, conduite d'engin de travaux publics*) il est suggéré de demander aux personnes suivantes : Philippe BARRAIS, Philippe de la SAYETTE, Guillaume FOUBERT, et John VERON.

SDEGM

Lors de la précédente réunion une présentation du SDEGM vous a été faite.

Un historique des frais payés à ELITEL Réseaux au titre de l'entretien annuel et réparations depuis 10 ans est joint dans vos dossiers.

Pour rappel :

Compétence fonctionnement de l'éclairage public à 2755.50 € la première année et ensuite 1963.50 € les années suivantes.

Compétence DT et DICT estimée à 221 €/ an

Jean-Luc ROCHER n'ayant pas suffisamment d'éléments nouveaux à apporter ce sujet est ajourné et reporté à la prochaine séance.

SALLE DES FETES

Le conseil municipal après en avoir délibéré conserve les prix de 2014 pour 2015 sans augmentation, juste un léger remaniement dans l'intitulé de certains types de location

Ce qui donne le tableau suivant applicable au 1^{er} janvier 2015 :

Type de location	Prix 2015	DIVERS	Prix 2015
Vin d'honneur	44.00	Avance sur location à la réservation	75.00
Après-midi détente club extérieur	60.00	Utilisation la veille de la location	30.00
Réunion	67.00	Utilisation le lendemain de la location	60.00
Soirée personnes de la commune	98.00		
Associations de Beaulieu	136.00	VAISSELLE	Prix 2015
Soirée hors commune	156.00	Location couverts complets	0.50
Buffet campagnard	156.00	Carafe cassée	2.00
Soirée associatives des communes extérieures	188.00	Verres, tasses, assiettes cassés	1.00
Nuit de la St Sylvestre	166.00	Toute vaisselle cassée ou perdue sera facturée au prix d'achat.	
Mariage	260.00		
PETITE SALLE ANNEXE	Prix 2015	FORFAIT MENAGE-RANGEMENT	Prix 2015
Vin d'honneur	28.00		
Réunion	36.00	Salle et parquet moyennement sale	40.00
Repas, soirée	77.00	Salle et parquet très sale	80.00

Il est précisé que les réunions pour les associations de Beaulieu sont gratuites.

Dans vos dossiers le compte-rendu de la visite de sécurité de la Salle des Fêtes

Et le devis D1411006 de Sab'Elec où dans la partie 1 figure le coût pour une alarme incendie type 4 pour 600 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son ACCORD.

Un devis est également à demander à Monsieur MAILLARD et Monsieur EUZENAT pour la pose de fibre de verre puis peinture sur l'ensemble du mur du fond de la salle des fêtes pour remplacer la moquette murale et le poster. De même, se renseigner pour un ménage industriel de la salle des fêtes 1 ou 2 fois par an.

DEVIS PLACETTE DE LA POSTE ET MISE EN SECURITE DE LA DOUVE

Les devis n'étant pas arrivés ce sujet est ajourné.

ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

Le point sur les ordures ménagères et tri sélectif a été fait avec Fabienne RICOU.

Ci-dessous son bilan en 2 temps

1^{ère} réponse

Bacs collectifs « L'Hommeau » sujets à des dépôts extérieurs : proposition de mettre un caméra factice. Par ailleurs les dépôts inciviques font l'objet d'un suivi (retour du collecteur par fax si constat + intervention de notre service technique pour nettoyer au besoin avec recherche d'adresse). La mairie est en copie si un courrier d'avertissement est envoyé dans le cas d'une adresse retrouvée.

- Les habitants route de la Buffardière sont desservis en théorie pour le bac collectif au lieu -dit « coutances ». Un courrier (copie qui vous a été communiquée le 22/10) est déposé ce jour afin de connaître le lieu de dépôt de leurs ordures ménagères résiduelles (coutances, l'Hommeau, ou vers Méral ?). Il s'agit d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'implanter ou pas un bac collectif complémentaire.

- La CCPL prévoit une consultation pour l'implantation des nouveaux points tri sur le territoire dont 1 enterré par commune dans un endroit visible et sollicité. Il s'agit de remplacer progressivement les bornes bois usagées (les premières mises en place datent de 1998) et de mieux desservir les usagers (densification du parc pour optimisation du geste tri). Au-delà des enjeux environnementaux, le tri permet de détourner de la poubelle grise les emballages qui font l'objet d'une revente aux recycleurs (= matière première secondaire) et d'un soutien financier des éco organismes (ex : 90 000 € sont économisés seulement sur la part traitement chaque année). Sur

la commune, il est proposé d'implanter le point enterré à la place du pont bascule. Début d'année prochaine, les éléments techniques seront précisés dans chaque commune. A titre informatif photos en pièce jointe = exemple sur Ernée.

- Besoin de stop pub, sacs tri et guides déchets pour mise à disposition en mairie (à savoir que des rdv sont proposés à chaque nouvel habitant et que ces supports leur sont remis à cette occasion).

- Lors de la prochaine cérémonie de vœux sur la commune, demande d'intervention pour un échange (environ 20 min) sur la thématique des déchets ménagers.

2nde réponse

1) Sur les 5 habitations concernées route de la Buffardière, nous avons eu seulement 2 retours au courrier : les habitants se dirigent plutôt vers le bourg de Méral.

Il semble que la création d'un point de collecte supplémentaire soit inapproprié (aussi en général un point de collecte déchets résiduels concerne un minimum de 20 habitants regroupés).

2) Par ailleurs exceptionnellement le point « La Peltrie » est doté de 2 bacs 770 litres soit 2 fois plus que la dotation réglementée (rappel : calcul sur la base de 35 litres par habitant).

Si une communication à domicile s'avère requise pour optimiser le geste tri dans ce secteur, il est possible de nous solliciter dans ce sens.

Pour ce dernier point revoir avec Fabienne RICOU pour la mise en place d'un point au niveau du chemin de la Rondière, ce qui désengorgerait le point de « la Peltrie » et la faisabilité de ce projet.

INSTALLATIONS CLASSÉES

Monsieur HERMAGNÉ, adjoint présente le dossier d'installations classées de Monsieur OLLIVIER domicilié à « le Plessis » à Cosmes en vue d'exploiter un élevage porcin comprenant 1976 porcs à l'engraissement soit 1976 animaux équivalents, sur les sites de « la Greffinière » à Cuillé et « la Debaudière » à Gennes/Seiche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son ACCORD.

DEVIS POUR LES ÉCOLES

Récapitulatif des devis joints dans vos dossiers

ACHAT DE MOBILIERS	SOCIETE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Vélos	L'Athamor Seme	1225.30	1470.36
Livres	Cultura	225.48	237.88
Tapis Gym et balles rebond	Casal Sport (Camif)	373.00	447.60
	TOTAL	1823.78	2155.84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son ACCORD sachant que l'APE finance 800 € des vélos, avec une prévision de paiement en 2015 sauf si les crédits sont disponibles sur 2014.

De même est accepté la fourniture et pose de 3 blocs de 4 prises électriques (1 pour la classe de Brigitte et 2 pour la classes de Céline où tout le matériel bureautique fonctionne avec des multiprises et rallonges) suivant le devis Sab'Elec pour un coût de 3 fois 85 € HT.

Aménagement de l'étage de la cantine/garderie

Devis Sab'Elec, Maillard et Euzenat

	LOCAL PSY TTC	LOCAL APE TTC	LOCAL TAP TTC	TOTAL
MAILLARD	198	1012	1760	2970
MAILLARD si aide	121	506	880	1507
EUZENAT	384	1089	702	2175
SAB ELEC	936			

Après étude et discussion, le conseil municipal RETIENT la proposition de Monsieur MAILLARD avec l'aide de Maurice FOUBERT, y compris la réalisation du 5^{ème} mur, prévoir également dans le garage, une ouverture vers la cour de l'école, avec à faire le plafond comme dans le logement de Monsieur LECOMTE + une lumière et une prise de courant à hauteur réglementaire sachant que des enfants sont susceptibles d'y entrer.

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Les devis n'étant pas arrivés ce sujet est ajourné.

COMPTE-RENDU DES DIVERSES REUNIONS

Pigeons : dans vos dossiers le protocole de régulation par tir des populations de pigeons domestiques avec le tarif. Revoir avec la commune de Cuillé, combien de séances de tirs ont été nécessaire pour les éradiquer.

DIVERS

Salle des fêtes : Fuite d'eau à travers la toiture, un devis pour un démoussage a été demandé

Servitude de passage RTE

Me Marsollier-Biela présente un projet d'acte notarié pour une servitude de passage RTE souterraine au niveau du chemin de la Maubertière et il convient d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte ou M. HERMAGNÉ Christophe en cas d'empêchement.

Panneau d'affichage au cimetière : Il est proposé de présenter des devis pour étude lors d'une prochaine séance.

POUR INFO

Les vœux de la municipalité sont fixés au vendredi 16 janvier 2014 à 20h à la salle des fêtes

Le montant de l'indemnité du Comptable du Trésor s'élève à 388.82 € net

Dans vos dossiers le dernier bilan de la lagune suite à la vérification par le technicien le 15 octobre qui indique un fonctionnement correct et un bon entretien de la lagune.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL FIXÉE AU 16 DECEMBRE A 20H30